

La Municipalité de Grandson met au concours un poste de :

Assistant gérance et locations (H/F) à 80%-100 %

au Service des Bâtiments et gérances

Tâches principales :

- Participer à la gestion du patrimoine communal, en particulier pour les bâtiments locatifs
- Coordonner les locations des salles communales, des demandes de location jusqu'à la facturation finale
- Assurer l'administration du Centre sportif régional de Borné-Nau SA: gestion des locations, promotion du centre, soutien technique et secrétariat du Conseil d'administration
- Apporter un soutien administratif à la direction du service des Bâtiments et gérance, notamment dans la rédaction de correspondances et de rapports à la Municipalité
- Être la personne de contact pour le service des Bâtiments et gérance, au guichet et au téléphone
- Gérer les boîtes mails génériques et assurer le suivi des demandes
- Être en charge de l'archivage, selon les normes en vigueur
- Participer activement à des projets transverses au sein de l'administration communale

Profil souhaité:

- Être au bénéfice d'un CFC d'employé de commerce
- Être au bénéfice de trois années d'expérience dans un poste similaire ou une administration communale
- Maîtriser les outils informatiques courants (Excel, Word, Outlook, etc.)
- Disposer d'excellentes compétences rédactionnelles et d'une bonne orthographe en français
- Avoir le sens de l'organisation et des responsabilités et faire preuve de rigueur et de précision dans l'accomplissement des tâches confiées
- Avoir le contact aisé
- Etre polyvalent et apprécier travailler avec une petite équipe

Entrée en fonction : 1er octobre 2025 ou à convenir.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Chantal Testuz, cheffe de service, 024 447 41 10. Les offres accompagnées d'un curriculum vitae, copies de diplômes et certificats, références, prétentions de salaire, sont à adresser au service des Bâtiments et gérance, rue Basse 57, CP 23, 1422 Grandson ou par courrier électronique à rh@grandson.ch, d'ici au 15 août 2025 au plus tard.

Les candidatures incomplètes ou non-conformes ne seront pas prises en considération dans le processus de traitement des dossiers et aucune suite n'y sera donnée.